

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : 35 *L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : 29

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christian PASCON

DE_2021_020 - Objet : Attribution de subvention SCI CHAN DE LA CROUX - Aide à l'immobilier d'entreprise

VU l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales accordant la compétence « immobilier d'entreprise » ;

VU la délibération n°CP_17_127 du 15 mai 2017 de la Commission Permanente du Conseil départemental approuvant le principe d'une délégation de compétence au Département concernant l'aide à l'immobilier ;

VU la délibération n°CP_18_116 de la Commission Permanente du 15 mai 2018 approuvant le règlement immobilier d'entreprise pour les maîtrises d'ouvrage privées ;

VU la délibération n°CP_18_166 de la Commission Permanente du 29 juin 2018 approuvant le règlement immobilier d'entreprise pour les maîtrises d'ouvrage publiques ainsi que la convention-type ;

VU la délibération du Conseil communautaire approuvant la délégation de compétence de l'aide à l'immobilier d'entreprises, en date du 28 juin 2018 et le dispositif d'aide départemental ;

VU la délibération du Conseil communautaire approuvant l'avenant n° 1, en date du 18 septembre 2019 ;

Dans le cadre de sa compétence et pour favoriser le développement économique du territoire, le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de subvention de l'entreprise SCI CHAN DE LA CROUX qui projette de construire ses nouveaux locaux sur la commune de Grandrieu.

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
		Région	54 510,00 €	24,00%
Construction Bâtiment	389 360,20 €	Département	11 681,00 €	3,00%
		CC Randon Margeride	11 681,00 €	3,00%
		Total des Aides	77 872,00 €	30,00%
		Autofinancement	311 488,20 €	70,00%
Total charges	389 360,20 €	Total produits	389 360,20 €	100,00%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement,
- **Décide** d'attribuer d'une subvention de 11 681,00 € à l'entreprise SCI CHAN DE LA CROUX,
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

